



**Bulletin Municipal n°116
SEPTEMBRE 2015**



LE MOT DU MAIRE

Le retour des enfants à l'école marque la fin des vacances pour un grand nombre d'habitants.

Je souhaite que ces congés vous aient permis de vous reposer, de réaliser des projets et de profiter de vos familles.

Suite à la démission de Messieurs CARDONNE Raymond et MARTY Patrick une nouvelle équipe a été composée pour gérer votre commune au quotidien.

Bien que je regrette ces démissions, je renouvelle ici mes remerciements à ces conseillers qui se sont investis pour la gestion de notre village.

Monsieur Yvan LEROY a pris la charge de Premier Adjoint et je lui adresse mes vœux pour la réussite de cette tâche, ingrate parfois, mais passionnante.

La rentrée sera l'occasion de plusieurs changements pour nos têtes blondes avec une nouvelle cantine qui sera inaugurée début septembre en présence de Monsieur le Préfettous les habitants ne pouvant être conviés à cette manifestation, une journée porte ouverte sera proposée le 13 septembre 2015 où tous les habitants pourront venir visiter ce nouvel équipement, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

L'ancienne cantine va devenir le local de la garderie périscolaire, la classe affectée à cet effet étant de nouveau utilisée pour l'enseignement compte tenu de l'ouverture d'une 6ème classe à la rentrée.

Le plateau sportif verra le jour, un lieu ouvert à touset je fais appel aux jeunes gens qui souhaiteraient fonder un groupement sportif autour du handball, volley.....

Le troisième trimestre sera riche en animation avec le premier forum des Associations le dimanche 13 septembre 2015 à la salle des fêtes, puis un concours de pétanque le 20 septembre 2015, et pour la joie des petits et des grands l'exposition des trains les 3 et 4 octobre 2015

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin communal et une bonne reprise

Le Maire, Jean-Pierre FONDRILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le vendredi 26 juin à **20 heures 30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Etaient Présents: Mme BÉZIAN Maud, Mme DECHELLE Diane, Mme DESCARREGA Hélène, Mme POULAIN Mélanie, Mme VATTE Delphine, M. BRANLE Olivier, M.LEROY Yvan, M. CARDONNE Raymond, M.GIUSTI Christophe, M. MARTY Patrick, M.PERNIN David.

Absent(e)s : Madame FOSSE Christine, M. CAVÉ Jean-Marie

Madame POULAIN Mélanie a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

SUBVENTION VOYAGES COLLEGES ET LYCÉES (Reconduction)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de reconduire la délibération concernant la subvention accordée aux jeunes de la commune qui participent aux voyages scolaires des collèges et lycées.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal vote « Pour » à l'unanimité et maintient l'aide de 40.00 €uros par élève, qui sera versée aux familles, sur présentation de la facture acquittée et d'un RIB.

SUBVENTION FORMATION APPRENTISSAGE (Reconduction)

Le Conseil Municipal souhaite reconduire la délibération concernant les subventions versées aux établissements de formation en apprentissage pour les enfants de la commune.

Cette participation s'élève à 45.00 €uros par enfant et sera versée à l'établissement.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal vote « Pour » à l'unanimité.

SUBVENTION VOYAGE LONDRES : ÉCOLE DE NEAUFLES ST MARTIN

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que la participation exceptionnelle concernant le voyage scolaire en Angleterre (Londres) des CM2 domiciliés dans la commune, sera versée sous la forme d'une subvention en 2015.

La somme de 40.00 € sera versée à l'Association «l'École Buissonnière » pour chaque élève ayant participé au voyage : (15 élèves) (soit un montant de 600.00 €uros)

Par conséquent, il est nécessaire de modifier le détail subvention **du compte 6574** :

-Subvention ÉCOLE BUISSONNIERE :

La somme sera modifiée à 2150.00 €uros au lieu de 1750.00 €uros

-Subvention VOYAGES ET COLLEGES :

La somme sera modifiée à 400.00 €uros au lieu de 800.00 euros

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal vote « Pour » à l'unanimité.

CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE : AVENANT DU COUT DEFINITIF A VALIDER

Monsieur Le Maire expose,

Les travaux de construction du restaurant scolaire ont été engagés en juin 2014, sachant que le montant total des marchés avait été arrêté à 981 712.86 € HT à l'issue de la consultation des entreprises.

Des recalages de prestations doivent aujourd'hui être envisagés pour les lots n°1,5 et 11 qui doivent être régularisés par avenants ;

- Un avenant n°1 pour le lot 1 – Gros œuvre (entreprise EGASSE) pour un montant en plus-value de 440.00 € HT pour la démolition du seuil et des poteaux de barrières au cimetière ;
- Un avenant n°1 pour le lot 5 – Menuiseries intérieures (entreprise JPV BATIMENT) pour un montant en plus-value de 230.00 € HT pour le remplacement des portes DAS finition à peindre par finition stratifiée ;
- Un avenant n°1 pour le lot 11 – VRD pour un montant en plus-value de 17 817.60 € HT pour le remplacement et l'installation, de clôtures et prolongation de tranchée.

Ces avenants, d'un montant cumulé de 18 487.60 € HT. Les options retenues sur le plancher chauffant concernant les entreprises BONAUD et POINT SERVICE ont été régularisés également par avenants en mai dernier pour un montant global de 12 231.28 € HT.

Aussi tous ces avenants portent le coût total des travaux à 1 012 431.74 € HT, soit une augmentation de 3.13 %, qui s'inscrit dans l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :

A l'unanimité

--APPROUVE les 3 avenants énumérés ci-dessous aux marchés de travaux pour un montant global de 18 487.60 € HT :

-APPROUVE le nouveau montant total des travaux arrêté à 1 012 431.74 € HT :

-AUTORISE EAD à signer ces avenants au nom et pour le compte de la commune de Neaufles Saint Martin

MODIFICATION BUDGETAIRE

Afin de régler le solde des appels de fonds concernant la construction du restaurant scolaire en 2015, une modification budgétaire est nécessaire.

MODIFICATION DU BUDGET 2015

FONCTIONNEMENT

Désignation	Diminution sur crédits ouverts
61522: Entretien de bâtiments	- 110 000.00 €
Total 11 : Charges à caractère général	- 110 000.00 €
	Augmentation sur crédits ouverts
023 : Virement section investissement	+ 110 000.00 €
Total 23 : Charges à caractère général	+ 110 000.00 €

INVESTISSEMENT

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts
238 Avances versées sur cdes d'immobilisation corp. (EAD)	+ 110 000.00 €
Total 23 : Immobilisations en cours	+ 110 000.00 €
021 : Versement de la section fonctionnement	+ 110 000.00 €
Total 021 : Virement de la section fonctionnement	+ 110 000.00 €

Le Conseil Municipal prend acte de cette modification budgétaire et accepte à l'unanimité

CRÉATION D'UNE COMMISSION POUR ACHAT MOBILIER RESTAURANT SCOLAIRE ET NOUVELLE CLASSE RENTRÉE SEPTEMBRE 2015

Considérant la nécessité d'achat de mobilier pour l'ouverture du nouveau restaurant scolaire à la rentrée 2015, Monsieur Le Maire informe Le Conseil qu'une commission doit être créée pour procéder au choix et à la commande de ce mobilier.

Compte tenu de l'ouverture d'une nouvelle classe en septembre 2015, cette commission procédera également, en collaboration avec les enseignantes, à l'achat de mobilier scolaire.

Après avoir délibéré, le Conseil décide l'unanimité que cette commission sera représentée par :

Madame Diane DECHELLE
Madame Hélène DESCARREGA
Madame Delphine VATTÉ
Monsieur Christophe GIUSTI

VERSEMENT FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GISORS-EPTE-LEVRIERE POUR TRAVAUX DE VOIRIE RUE JULES VILLEGAS

Vu la délibération n° 2015053 en date du 19 mai 2015 prise par le Conseil communautaire validant les montants des fonds de concours systématiques et des participations financières pour aménagements spécifiques que devront verser les communes dans le cadre du programme des travaux de voirie retenu pour 2015, au titre du bon de commande n° 1 notifié à l'entreprise VIAFRANCE.

Considérant la nécessité de procéder aux travaux de voirie rue Jules Villegas. (Caniveaux CC devant entrées)

Monsieur Le Maire informe Le Conseil Municipal que le montant du fonds de concours dû pour 2015 sur le bon de commande n° 1 pour Neaufles Saint Martin s'élève à 1 595.22 €uros. (40% du taux)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le versement de cette somme de 1 595.22 €uros qui sera inscrite au budget 2015 sur le compte 2041512/Subventions d'équipement versées aux groupements à fiscalité propre.

MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Suite à la présentation des conclusions de l'étude faite par IRH pour la mise en place d'un assainissement collectif et compte tenu des coûts estimés pour chaque zone, Monsieur Le Maire indique qu'il convient de modifier le plan de zonage prévu par délibération du 6 novembre 2009, prévoyant la mise en place d'un assainissement collectif sur l'ensemble du village découpé en trois zones.

Cette modification a pour but, après enquête publique, d'acter la sortie définitive de la zone n° 2 - Les Bosquets et les Bouillons, la zone n° 3 - La Tuilerie - et la zone comprise entre le pont sur la RD 10 et la sortie de la commune en direction de GISORS comprenant le lieu dit -La Cité du Vitrex-, du projet d'assainissement collectif, sachant que pour le centre Bourg, le projet sera poursuivi uniquement s'il est possible de maîtriser son impact sur le coût de l'eau.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal vote :

4 voix « Pour » : M. Jean-Pierre FONDRILLE, M. Raymond CARDONNE, M. Patrick MARTY, M. David PERNIN
6 voix « Contre » : Mme Hélène DESCARREGA, Mme Mélanie POULAIN, Mme Delphine VATTÉ, M. Olivier BRANLE, M. Christophe GIUSTI, M. Yvan LEROY
et 2 abstentions : Mme Maud BÉZIAN, Mme Diane DECHELLE
concernant la modification du plan de zonage.

Monsieur Raymond CARDONNE et Monsieur Patrick MARTY présentent leur démission.

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi 23 juillet à **20 heures 30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Etaient Présents: Mme BÉZIAN Maud, Mme DECHELLE Diane, Mme DESCARREGA Hélène, Mme POULAIN Mélanie, Mme VATTE Delphine, M. BRANLE Olivier, M.LEROY Yvan, M.GIUSTI Christophe, M.PERNIN David., M. CAVÉ Jean-Marie.

Absent(e): Madame FOSSE Christine,

Madame Delphine VATTE a été élue secrétaire de séance.
Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

REMPLACEMENT DE MONSIEUR RAYMOND CARDONNE

Suite à la démission de Monsieur Raymond CARDONNE, (1^{er} Adjoint), Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de le remplacer.

Monsieur Le Maire invite les conseillers à s'exprimer afin de procéder au vote, mais en respectant la parité.

Sous la présidence de Monsieur FONDRILLE Jean-Pierre, Maire, il a été procédé à l'élection du remplacement du Premier Adjoint :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6
A obtenu : Monsieur Yvan LEROY.....	10

Monsieur Yvan LEROY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Premier Adjoint et a été immédiatement installé.

Monsieur Yvan LEROY aura la délégation de signature concernant la Trésorerie, les pièces administratives, les documents d'urbanisme, y compris concernant ceux du Maire, les courriers recommandés, les apostilles.

Monsieur Yvan LEROY remplacera Monsieur Raymond CARDONNE dans la commission suivante ;
- Le Centre Communal d'Action Sociale (C C A S)

Monsieur Yvan LEROY remplacera Monsieur Raymond CARDONNE au Syndicat des Eaux du Vexin Normand en tant que délégué titulaire

L'indemnité de fonction d'adjoint sera versée mensuellement à Monsieur Yvan LEROY selon l'application du barème officiel en matière de taux, soit 16.50 % de l'indice 1015 et avec effet au 24 juillet 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

REMPLACEMENT DE MONSIEUR PATRICK MARTY

Suite à la démission de Monsieur Patrick MARTY, il sera remplacé par Monsieur Olivier BRANLE dans la commission suivante :

- P O S (Plan d'occupation des sols) - P LU (Plan Local d'Urbanisme)

Madame Diane DECHELLE remplacera Monsieur Patrick MARTY au Syndicat de l'Epte. (Déléguée titulaire)

Monsieur David PERNIN remplacera Monsieur Patrick MARTY à la Communauté de Communes (Conseiller Communautaire)

Le Conseil Municipal vote « Pour » à l'unanimité.

ACHAT MATÉRIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL POUR SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Suite à la mise en place de la dématérialisation et la signature électronique, Monsieur Le Maire explique au Conseil qu'il est nécessaire de remplacer le matériel informatique de la Mairie et d'acquérir de nouveaux logiciels ainsi que prévoir une sauvegarde.

3 devis sont présentés au Conseil ;

- HYPER PLEIN CIEL
- BERGER LEVRAULT
- A3SYS

Après avoir délibéré, Le Conseil décide l'unanimité de retenir le devis d'A3SYS d'un montant de 6 147.07 €uros H T qui comporte l'achat de 3 PC avec installation et maintenance sur site, l'offre A3SYS étant la plus complète.

ACHAT TABLES ET CHAISES POUR NOUVELLE CANTINE ET SIXIEME CLASSE

1) A la rentrée scolaire 2015/2016, le restaurant scolaire sera opérationnel.

Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire de commander les tables et les chaises. Après étude avec la Commission, sur présentation de différents devis, Le Conseil décide à l'unanimité de retenir le devis de COMAT ET VALCO à MONTAGNAC, pour un montant de 7 990.24 €uros HT, soit 9 588.29 €uros TTC, comprenant :

10 grandes tables et 6 petites tables
65 grandes chaises et 30 petites chaises

2) A la rentrée scolaire, compte tenu de l'ouverture d'une nouvelle classe, il est nécessaire de compléter le mobilier.

En collaboration, avec les enseignantes, la commission chargée de l'achat de mobilier scolaire s'est réunie précédemment, pour déterminer les besoins en mobilier scolaire.

Monsieur Le Maire présente au Conseil la commande de mobilier pour la rentrée prochaine :
10 tables, 10 casiers, 1 banc de lecture, 1 armoire de classe et 2 bancs dans la cour de l'école.

Après avoir délibéré, Le Conseil vote « Pour » à l'unanimité le devis de UGAP pour un montant de 1 857.94 HT, soit 2 229.53 TTC.

TRANSFERT DES ENFANTS VERS LE CENTRE AÉRÉ LE MERCREDI APRES LA CLASSE

Pour l'année scolaire 2014/2015, compte tenu que les enfants avaient classe le mercredi matin, il a été mis en place, à la demande des parents, le transfert des enfants vers les centres de BEZU SAINT ELOI et VESLY.

A cet effet, la commune a signé une convention avec les dites communes avec prise en charge du transport.

Pour 2015, il y a une nouvelle possibilité avec le centre de BAZINCOURT SUR EPTE, sous réserve que la commune prenne en charge pour la surveillance des enfants une personne titulaire du BAFA ou en train de le passer, ce qui induit un coût supplémentaire pour la Commune.

Compte tenu de ces éléments et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire la convention avec la Commune de BEZU SAINT ELOI avec prise en charge des frais de transport, de renoncer à l'offre de BAZINCOURT SUR EPTE, dont le coût est trop élevé compte tenu du nombre d'enfant concernés

MODIFICATION BUDGÉTAIRE POUR VERSEMENT FONDS DE CONCOURS

Afin de régler le versement de fonds de concours à la CDC (compte 2041512) pour les travaux réalisés rue Jules Villegas une modification budgétaire est nécessaire.

Monsieur Le Maire présente la modification budgétaire suivante en investissement :

MODIFICATION DU BUDGET 2015**INVESTISSEMENT**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts
2031 Frais d'études	- 2000.00 €
Total 20 : Immobilisations incorporelles	- 2000.00 €
	Augmentation de crédits
2041512 : GFP rat bâtiments installations	+ 2000.00 €
Total 204 : Subventions d'équipements versées	+ 2000.00 €

Le Conseil Municipal prend acte de cette modification budgétaire et accepte à l'unanimité

MODIFICATION DES HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Afin d'améliorer les services de l'Agence Postale Communale, et compte tenu de la levée du courrier à 15 heures, de nouveaux horaires sont proposés au Conseil :

Le mardi	8h30 à 12h00
Le mercredi	14h30 à 18h00
Le jeudi	14h30 à 18h00
Le vendredi	14h30 à 18h00
Le samedi	9h00 à 12h00
FERMETURE LE LUNDI	

Le Conseil donne son accord à l'unanimité, et cette modification des horaires prendra effet au 1^{er} septembre 2015.

Création d'une commission « ACCESSIBILITÉ AUX HANDICAPÉS »

Mesdames Maud BÉZIAN, Diane DECHELLE, Mélanie POULAIN et Monsieur Olivier BRANLE feront partie de cette Commission.

REMPLACEMENT DE MONSIEUR MARTY A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur Le Maire expose que compte tenu de la démission de Monsieur Patrick MARTY, il doit être remplacé au sein de la Communauté de Communes.

La loi prévoit qu'en l'absence d'une personne élue lors des dernières élections, c'est un conseiller dans l'ordre du tableau qui le remplace.

Ont été élus Conseillers Communautaires lors des dernières élections :

Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE
Madame Danièle POLART
Monsieur Patrick MARTY
Madame Mélanie POULAIN

Compte tenu des démissions successives de Madame Danièle POLART et de Monsieur Patrick MARTY, il convient de remplacer Monsieur Patrick MARTY par un conseiller de sexe masculin prévu dans la liste des conseillers. De ce fait Monsieur David PERNIN devient Conseiller Communautaire.

Le Conseil prend acte de cette nomination

La séance est levée à 22h30.

INFORMATIONS COMMUNALES

REMBOURSEMENT PARTIEL DES CARTES DE TRANSPORTS SCOLAIRES DE L'ANNÉE 2015/2016

Afin d'organiser le remboursement partiel des cartes de transports scolaires de l'année 2015/2016 qui sont désormais payantes, le C C A S organisera une permanence le vendredi 11 septembre 2015 de 15 h00 à 19h 00 à la mairie (Salle des mariages)

Le remboursement de 50% du montant réglé sera versé aux familles sans justificatif de revenus.

Merci de fournir un Relevé d'Identité Bancaire pour effectuer le virement.

Au-delà des 50%, sur présentation de l'avis d'imposition, remboursement plus élevé suivant quotient familial.

TICKETS PISCINES ET CINEMA (Rappel)

Les jeunes nés entre le 1^{er} janvier 1998 et le 31 décembre 2009, qui n'ont pas encore retirés leurs tickets piscine et cinéma offerts par le C C A S, peuvent se présenter en mairie.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Compte tenu des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015, il est possible de s'inscrire sur la liste électorale avant le 30 septembre 2015.

Merci de vous munir de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

NOËL DE LA COMMUNE :

Le Noël de la commune aura lieu le dimanche 13 décembre 2015 à la salle des fêtes de Neaufles- Saint- Martin.

Afin d'organiser le Noël de la Commune, nous remercions les nouveaux habitants de Neaufles Saint Martin de bien vouloir se faire connaître en Mairie.

Cette année, les enfants nés entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2014 sont concernés, et pourront faire leur choix dans le catalogue remis par la Mairie.

Les parents doivent résider en permanence à **NEAUFLES SAINT MARTIN**

Un jouet sera attribué d'office pour les enfants nés en 2015.

DIMANCHE
27 SEPTEMBRE 2015
 De 9h00 à 17h00 Renseignements au
 02 32 27 89 50

**Animations
 GRATUITES**



**FÊTE DE LA
 VOIE VERTE
 GISORS-GASNY**

- | GUERNY-
GISANCOURT | BERTHENONVILLE
Parking des pêcheurs |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Structures gonflables • Massages sur chaise • Mini feme • Marché artisanal • Sculpteur sur fruits • Danses avec le COBE • Jeux géants avec l'association Veni Vidi Ludi | <ul style="list-style-type: none"> • Randonnée vélos • Petit déjeuner chez « Marilou » • Karting à pédales • Randonnée pédestre • Initiation rollers • Jeux en bois |
| <p>.....</p> <p>Restauration barbecue
toute la journée</p> <p>.....</p> | |



QUIZZ



NEAUFLES 'ANIM



DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2015

De 10 heures à 18 heures à la salle des fêtes

FORUM DES ASSOCIATIONS

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2015



CONCOURS DE PÉTANQUE ouvert à tous
par doublette

Organisé par le Comité des Fêtes

Sur terrain communal



Inscriptions à partir de 13h30

4.00 €uros par participant



Renseignements au 06.60.38.67.84

Buvette – Sandwichs sur place



SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 OCTOBRE 2015

De 10h00 à 18h00 à la salle des Fêtes

EXPO MODÉLISME FERROVIAIRE

Organisée par le Comité des Fêtes

Un Rêve d'enfant... pour petits et grands



ENTRÉE GRATUITE



SAMEDI 21 NOVEMBRE 2015 à 20h00

LA BEAUJOLAISE

Organisée par le Comité des Fêtes

REPAS DANSANT Animé par Alexis BOURLIER
Réservation à la Boulangerie ou à la Boucherie



SAMEDI 28 NOVEMBRE 2015 à 20h30

LOTO DE L'ÉCOLE



A la salle des Fêtes